

Affaire Rugurika : Une remise en liberté assortie de quelques conditions

RFI, 18-02-2015 Burundi : lib  r  tion provisoire d  cid  e pour Bob Rugurika de la RPA Au Burundi, le journaliste Bob Rugurika devrait   tre lib  r   dans les prochaines heures, selon une d  cision de cour d'appel de Bujumbura, ce mercredi matin. Il b  n  ficie d   une mesure de remise en lib  r   provisoire. Le directeur de la RPA, la principale radio du Burundi est toujours accus   de    complicit   d   assassinat    de trois religieuses italiennes en septembre 2014, suite    une de reportages diffus  s par sa radio mettant en cause de hauts responsables des services secrets dans ce crime.

Depuis cette annonce, il y a foule devant la Radio publique africaine,    Bujumbura. Une foule impressionnante de plusieurs milliers de personnes est d  j    rassembl  e pour c  l  brer cette lib  r  tion, m  me si la remise en lib  r   de Bob Rugurika pourrait n'intervenir que dans les prochaines heures, voire m  me demain, selon son avocat. La joie   galement des organisations    qui ont plaid   pour cette lib  r  tion, depuis l'incarc  ration le 20 janvier du patron de la Radio publique africaine, parmi lesquelles l'ACAT, la FIDH, Trial ou encore Human Rights Watch. L'information a   t   multi-diffus  e sur les r  seaux sociaux. 15 millions de francs burundais de caution Il reste n  anmoins quelques formalit  s. D'abord, il faut taper la d  cision qui a   t   manuscrite pour qu'elle soit notifi  e    au d  tenu, Bob Rugurika. le pr  alable proc  dural. Et puis surtout il lui faudra payer une caution de 15 millions de francs burundais, soit plus de 8 000 euros. Ce n'est pas rien, m  me pour une radio comme la RPA qui est la plus   couteuse du pays. Mais l'avocat de Bob Rugurika est plut  t confiant :    il semble s  r que les amis de la RPA, si ce n'est la radio elle-m  me, se cotiseront - si n  cessaire - pour permettre cette remise en lib  r  . Une remise en lib  r   assortie de quelques conditions. D'abord, Bob Rugurika ne devra pas quitter le pays. Et puis surtout, il devra se pr  senter devant le magistrat instructeur tous les lundis. Il reste    la disposition de la justice.